Réception au contrôle de légalité le 29/09/2026 à 15h14
Réference de l'AR : 054-200070589-20260924-24_09_2026-DE

L'an deux mille vingt-six le 24 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 17 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien M. LEMOINE Anthony – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques M. DUJARDIN Gilles – Mme MARCHAL Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy Mme RUSTOM Lina – M. GODEFROY Michael - M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude -M. BOUCHEZ Hubert – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme FOURCAULX Patricia - M. JOLY Philippe - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël M. L'HUILLIER Nicolas - M. REGNIERE Patrice- M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril - M. BERNARD Philippe – M. PEREIRA MARTINS Daniel M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain - M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier - Mme DEGUILI Sabine - M. MOUGINET Dominique Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis - M. BAUDOUIN Cédric - M. LOUIS Didier
Procurations : M. THIRION Christian à M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. GUEZET Philippe à Mme MARCHAL Astrid M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alaiin – M. CERUTTI Alan à M. RENKES David – M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -
Excusé(e)s : -
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES	**SUFFRAGE EXPRIME :**	**INSTITUTION**
En exercice : 55	Pour : 53	24_09_2026
Présents : 46	Contre :	
Pouvoirs : 7	Absentions :	
Excusés :		
Votants : 53		
Date d'affichage : 30 septembre 2026		

Autorisation donnée au Président de signer les marchés de souscription de contrats d'assurance pour la collectivité

Vu la consultation lancée par la communauté de communes, sous forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1 du code de la commande publique,
Vu la durée du marché de 5 ans avec une prise d'effet au 01 janvier 2027,
Vu le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 25 août 2026,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à signer les marchés suivants sur décision de la commission d'appel d'offres :

Lot 1 – assurance Responsabilité civile

Entreprise retenue : courtier mandataire PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / assureur AREAS DOMMAGES
Offre de base + prestation supplémentaire 1 (PSE 1) sans franchise
Cotisation annuelle TTC : 7 344.57 €

Réception au contrôle de légalité le 29/09/2026 à 15h14
Réference de l'AR : 054-200070589-20260924-24_09_2026-DE

Lot 2 – assurance Protection fonctionnelle

Entreprise retenue : SMACL
Formule sans franchise
Cotisation annuelle TTC : 595.27 €

Lot 3 – assurance Protection juridique

Entreprise retenue : SMACL
Règlement amiable : sans franchise / dossier judiciaire : franchise 500 €
Cotisation annuelle TTC : 1 065.96 €

Lot 4 – assurance Automobile

Entreprise retenue : courtier mandataire PGA Assureur conseil / assureur MMA IARD
Offre de base (auto + mission)
Franchises 500 € (- de 3.5T) / Franchise 1 000 € (+ de 3.5T) sauf vol et incendie (franchise 5 000 €)
+ Prestation supplémentaire bris de machine
Avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules
Cotisation annuelle TTC : 20 683.59 €

Lot 5 – assurance Dommages aux biens

Entreprise retenue : SMACL
Offre de base
Franchise générale : 1 000 € sauf :
Tempête, grêle, poids de la neige : 7 000 €
Tous risques sauf effondrement : 5 000 €
Bris de machines informatiques, expositions temporaires, instruments de musique : 500 €
Cotisation annuelle TTC : 23 290.87 €

Lot 6 – assurance Cyber risques

Entreprise retenue : courtier mandataire : SARRE ET MOSELLE / courtier gestionnaire : DATTAK / assureur SOMPO
Franchise générale : 1 000 €
Cotisation annuelle TTC : 1 356.20 €
Le montant annuel TTC de l'ensemble des lots s'élève à 54 336.46 € soit pour la durée du marché 271 682.30 € TTC



Claude THOMAS
2026.09.29 15:02:18 +0200
Ref:11850024-17902628-1-D
Signature numérique
le Président